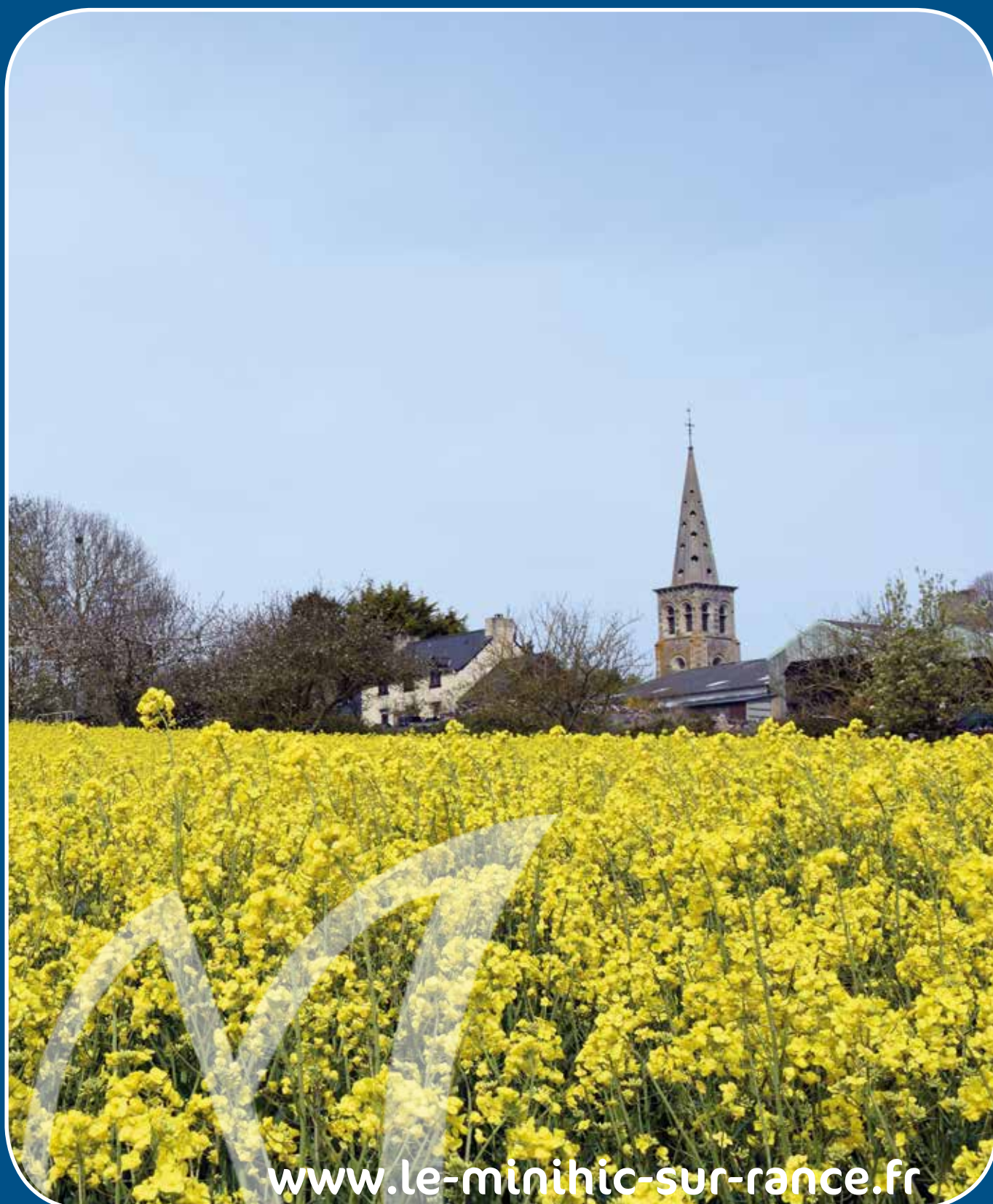




L'ÉDITO DU MAIRE



Bonjour,

L'été est là avec ses longues soirées chaudes et ensoleillées ; quel bonheur de vivre ici au Minihic, à l'abri des fortes chaleurs, tout en sirotant un jus de pomme, naturel, bien sûr.

C'est le moment de nos fêtes traditionnelles : la fête de la musique, la villageoise, celle de Notre Dame de la Miette, sans compter la traversée de la Rance à la nage même si le départ est à Langrolay sur Rance.

Partir en vacances, pas le temps ! Et en plus, pour beaucoup, c'est le moment d'accueillir ses enfants, petits-enfants... Oublions ce monde extérieur où tout se fait, se défait, le temps passe vite, la vie est éphémère.

A tous, profitez-en bien et bonnes vacances !

Faites en sorte que le Minihic sur Rance reste un bel endroit à vivre.





INFOS MUNICIPALES

UN NOUVEL ESPACE DE CONVIVIALITÉ ET DE LOISIRS, VUE SUR RANCE

La municipalité a souhaité valoriser le parc communal de 4 600 m², situé au cœur du village (derrière la mairie).

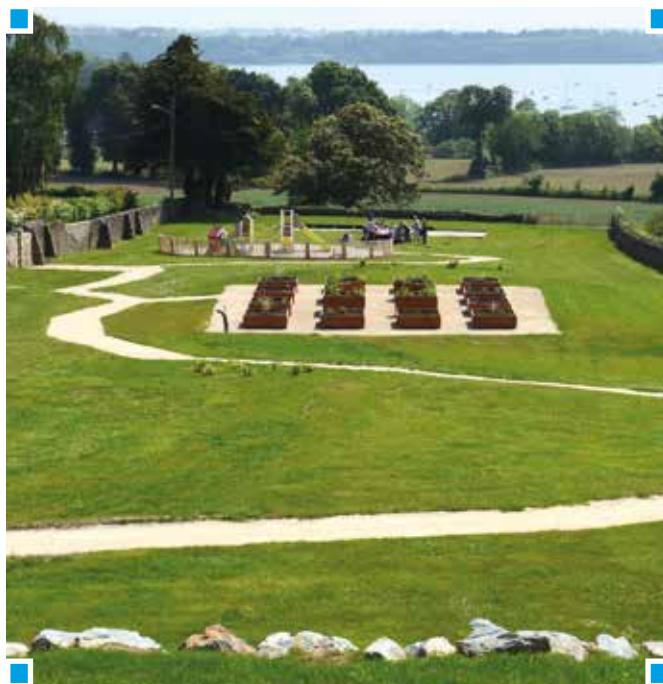
Cette volonté d'aménagement du jardin repose en grande partie sur sa situation privilégiée: un cadre remarquable vue sur Rance et un lieu de vie attrayant pour tous.

Le projet s'est construit conjointement avec le Conseil des Aînés et une commission d'élus.

Les aménagements ont été réalisés par les agents du service technique municipal. Nous les remercions vivement pour leur implication dans la réalisation de ce projet.

Une subvention de Monsieur le député Gilles Lurton a permis d'aider la commune à financer ces travaux au titre de la réserve parlementaire.

Le jardin est composé d'une esplanade dédiée aux diverses manifestations et d'une zone centrale composée de bacs floraux inspirée du « Jardin du OUI » avec un accès aux personnes à mobilité réduite. Enfin, un espace de jeu pour enfants de 2 à 12 ans et un nouveau terrain de boules pour les plus grands complètent cet ensemble.



SALON DES ARTISTES

Le Salon des Artistes s'est tenu les 21 et 22 mai salle P. de Dieuleveult. Vingt-quatre plasticiens ont présenté des œuvres d'une très grande diversité. La moitié d'entre eux exposait pour la première fois au Minihic.

Cette année, les photographes étaient bien représentés. Les plus jeunes artistes se trouvaient d'ailleurs parmi eux.

La peinture, très fraîche, n'a pas manqué de surprendre les visiteurs. Par exemple, Mme Girod, peintre de très longue expérience, illuminait le salon avec son tableau « La buse », silencieux paysage de brume.

Six sculpteurs avaient aussi posé leurs œuvres. Ils ont utilisé des matériaux très divers tels que la céramique, le fil métallique tressé, le papier ou encore l'assemblage d'objets. Ainsi Christophe Poulard a proposé une allégorie du monde contemporain avec son « Mannequin chevauchant un Blaireau », œuvre toute empreinte de Grand-Guignol.

La manifestation, très conviviale, a réuni un public nombreux et l'association de Notre Dame de la Miette a encore regalé les amateurs de ses galettes saucisses et grillades délicieuses.



EHPAD

Le bulletin municipal est l'occasion de donner quelques nouvelles de l'EHPAD, que nous souhaitons pleinement inscrire comme lieu de vie dans la commune, parmi les habitants.

De petites actions quotidiennes en grands projets de travaux, nous poursuivons notre objectif permanent d'offrir aux résidents un lieu de vie agréable, convivial et sécurisé qui leur permette d'être bien, tout simplement.

Pour cela, nous interrogeons sans cesse nos pratiques en équipe. Cette année nous questionnons la prestation repas, nous réfléchissons à un nouveau projet d'animation, nous améliorons l'accueil des stagiaires...

Outre notre accompagnement quotidien s'appuyant sur un projet de vie personnalisé pour chaque résident, nous essayons de proposer de nouvelles activités. Nous avons ainsi la mise en place d'une activité piscine pour les uns et d'une chorale pour les autres (parfois les mêmes !), chorale qui accueille désormais près d'un tiers des résidents ! Les beaux jours nous ont permis de concrétiser également un atelier jardinage dans le « Jardin des sens ».

Par ailleurs, les nouvelles technologies

s'invitent dans l'établissement : grâce au service Famileo®. Les familles qui le souhaitent peuvent désormais envoyer des photos et des commentaires via leur ordinateur sur le « mur » virtuel sécurisé de leurs parents, lesquels reçoivent individuellement tous les lundis une gazette papier personnalisée retraçant cette communication de la semaine. A une époque où les familles sont parfois éloignées, ce service permet de les rapprocher un peu. Pour autant, nous aurons beau développer toutes les activités en interne, ce qui permet vraiment d'être un lieu de vie reste le lien social et le lien vers l'extérieur !

C'est pour cela que :

- la mairie n'oublie jamais l'EHPAD pour le repas des aînés, invite volontiers des résidents lors du spectacle de Noël des enfants.
- le Comité des fêtes organise tous les ans la chasse aux œufs des enfants avec l'EHPAD.
- le Club des Ajoncs partage la galette des rois avec les résidents.
- les bénévoles, notamment les VMEH, viennent passer du temps avec les résidents.
- les Minih'bouts viennent aussi rencontrer nos aînés pour un moment d'échanges

Que ces partenaires soient remerciés car ils permettent aux résidents de vivre « dans la cité » au milieu et avec tous !

Alors, pourquoi pas développer cette aventure collective ? Oser ce vivre ensemble ? Franchir les portes de l'EHPAD pour venir chanter avec les résidents le vendredi matin ? Venir avec sa guitare proposer un tour de chant un samedi ? Venir à trois ou quatre copains faire une promenade dans le Minihic avec des résidents de l'EHPAD ? Partager ses connaissances du potager avec les résidents ? Les aider à « surfer » sur internet ? Lire les nouvelles ensemble ? Faire un jeu de société ? Même une fois, comme ça, parce que l'on sait que le temps de chacun est court. Même avec nos enfants, parce que la rencontre intergénérationnelle est tellement importante qu'elle ne se décrit pas, elle se vit. Et au final, se rendre compte de l'enrichissement mutuel de ces rencontres.

Alors que les Minihicoises et les Minihicois n'hésitent pas à nous contacter, car si cette phrase désormais célèbre n'était pas déjà prise, j'oserais vous dire : « On compte sur vous ! »

Bon été à tous !

B.CHAMPOLLION / Directeur

Repas des seniors

Le repas des seniors se tiendra le 27 novembre à partir de 12h15.

Les seniors pourront se détendre avec un orchestre. Comme chaque année, ils seront informés par courrier.

Accueil des nouveaux nés

Le 26 novembre nous accueillerons les enfants nés entre mai 2015 et novembre 2016.

A cette occasion, chaque famille sera invitée à planter un arbre fruitier qui sera nominatif et offert par le CCAS. L'endroit de plantation est encore à définir. Les familles concernées habitant le Minihic à cette date recevront une invitation. Les nouveaux arrivants peuvent se faire connaître en mairie.

Le sport sur ordonnance

Daniel Houdot, Educateur Sportif Sport Santé (E3S niveau 2) du Réseau de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne avec le soutien de Run in Rance, propose le samedi de 9h à 10h du 16 juillet au 13 août une activité de jogging santé bien-être.

Elle est adaptée et progressive pour les personnes sédentaires, en surcharge pondérale ainsi que pour celles qui veulent reprendre le jogging. Les séances se dérouleront sur le stade de football. Une seconde séance de jogging en autonomie sera proposée chaque semaine.

Public concerné : mixte et à partir de 15 ans

Fournir : un certificat de non contre-indication à l'activité de jogging et une attestation de responsabilité civile (à défaut une décharge de responsabilité à signer vous sera proposée).

Tarif : 30 euros par personne sur la base de 5 participants.

Date limite des inscriptions : lundi 11 juillet

Contact : Daniel Houdot : mobile 06 01 76 65 62

mail : daniel.houdot0@gmail.com

www.bretagne-sport-sante.fr

FINANCES

BUDGET COMMUNAL

Le budget 2016 de la commune reflète le début de concrétisation des projets élaborés par l'équipe municipale depuis sa mise en place en 2014.

436 000€ sont consacrés aux travaux de voirie et d'effacement des réseaux et 650 000€ à la construction du bâtiment périscolaire actuellement en cours d'achèvement.

- Un emprunt de 550 000€
- Des subventions pour un montant total de 371 000€
- Le complément de 165 000€ étant autofinancé

Il convient de remarquer que la conjoncture nous a permis de contracter un emprunt au taux très intéressant de 1,41% sur une durée de 15 ans. Le très faible endettement actuel de la commune nous permet d'envisager sereinement le remboursement de cet emprunt.

Ces financements sont assurés de la façon suivante :

Tableau synthétique des sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2016.

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT 1 160 814€	Charges à caractère général	350 170 € 30,2%	Produits des services	53 000 € 4,6%	
	Ressources humaines	432 000 € 37,2%	Recettes fiscales	578 015 € 49,8%	
	Charges de gestion courante	122 270 € 10,5%	Produits de gestion courante	7 900 € 0,7%	
	Amortissements	7 968 € 0,7%	Dotations et participations	301 936 € 26,0%	
	Intérêts de la dette	11 000 € 0,9%	Produits financiers divers	2 504,00 € 0,2%	
	Dépenses imprévues et divers	39 906 € 3,4%	Résultat d'exploit. reporté	217 459 € 18,7%	
	Epargne brute	197 500 € 17,0%			
INVESTISSEMENT 1 255 780€	DEPENSES		RECETTES		
	Remboursement de la dette	90 395 € 7,2%	Epargne Brute	197 500 € 15,7%	
	Logiciels et études dont PLU	57 629 € 4,6%	Reprise excédent 2015	65 642 € 5,2%	
	Travaux et équipement	436 604 € 34,8%	Dotations et divers	195 972 € 15,6%	
	Bâtiments périscolaire	650 000 € 51,8%	Subventions d'équipement	246 666 € 19,6%	
	Acquisitions matériel informatique	19 900 € 1,6%	Emprunts	550 000 € 43,8%	
	Dépenses imprévues	1 252 € 0,1%			
EPARGNE NETTE = Epargne brute - Remboursement de la dette = 107 105 €					

LES TAXES

Depuis 2014 la commune est confrontée à une baisse conséquente des dotations allouées par l'état. Cette politique de contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques doit se poursuivre jusqu'en 2017. Parallèlement, de nouvelles charges nous ont été imposées notamment la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

La municipalité se doit par ailleurs d'engager des travaux (ex : réseau eaux pluviales, voirie) et d'édifier de nouveaux bâtiments (ex : bâtiment périscolaire, ateliers municipaux).

Dans ce contexte et prenant en compte la stagnation des taux d'imposition depuis 7 ans, taux inférieurs aux moyennes départementale et nationale, le conseil municipal a décidé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de 0,48%, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 0,55% et de maintenir en l'état le taux de la taxe foncière des propriétés non bâties.

Les taux d'imposition pour 2016 seront les suivants

Taxe d'habitation :	13,30%
Taxe foncière propriétés bâties :	14,60%
Taxe foncière propriétés non bâties :	50,00%

URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Rappel des grandes phases d'élaboration du PLU

La révision du POS en PLU est un processus qui s'inscrit au sein d'une procédure encadrée.

Après une première phase sur le diagnostic et la mise en exergue des enjeux, la commune a poursuivi son travail sur la deuxième phase portant sur le projet de territoire.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) constitue le document de réflexion stratégique de l'avenir de la commune à moyen terme et définit le cadre de cohérence du document de PLU. Ce projet a été débattu en Conseil Municipal le 8 octobre 2015.

La troisième phase de l'étude PLU s'est portée sur la traduction réglementaire du PADD au travers des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), du zonage graphique et du règlement écrit associé. Il s'agit de la concrétisation du projet de territoire.

Rappel sur la concertation et l'information du public

La concertation associe la population à la réflexion portant sur l'intérêt général, « ce que je veux pour ma commune », cela tout au long de la phase d'étude du PLU, jusqu'à l'arrêt du projet. Un bilan de la concertation sera réalisé lors de l'arrêt du projet de PLU.

Elle se différencie de l'enquête publique qui porte quant à elle sur des requêtes d'ordre privé, phase qui interviendra suite à la phase d'avis des services sur le projet de PLU arrêté.

Les modalités de la concertation ont été prescrites dans la délibération de lancement du PLU et comprennent notamment :

- Une page consacrée à la révision du POS sous forme de PLU figure sur le site internet de la commune. Le public peut consulter toutes les informations communicables et notamment les éléments transmis par les services de l'Etat (porter à connaissance), les délibérations du Conseil municipal ...

- D'autre part, un classeur, regroupant ces mêmes informations est à disposition du public à l'accueil de la mairie, ainsi qu'un cahier d'observations ouvert à l'attention du public qui peut y inscrire suggestions/remarques...

- Le bulletin municipal en boîte aux lettres. (Editions : juin 2014, janvier et juin 2015, janvier et juin 2016)

- Les réunions publiques et panneaux d'exposition : réunion publique sur le diagnostic et le PADD le 02/07/2015 et panneaux associés (panneau d'affichage dédié à la révision du PLU sur la bibliothèque), réunion publique de présentation du projet de PLU et échanges programmés le vendredi 8 juillet à 19h00 salle Ph. de Dieuleveult (panneaux d'exposition associés à venir sur cette période).

Point d'étape dans la procédure

Rappel sur le contenu du PLU

1 Le rapport de présentation comprend : le diagnostic communal sur l'évolution de la commune et ses caractéristiques actuelles (population, habitat, équipements, activités, déplacements, paysage, environnement, ...), et les justifications des choix réalisés dans le cadre du PLU.

2 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) traduit les objectifs de développement du territoire communal.

Il est organisé selon plusieurs grands principes tels que l'amélioration de la qualité de vie des habitants, la mixité sociale et générationnelle à travers la mise en œuvre d'une politique nouvelle pour le logement, la préservation des richesses environnementales et paysagères ...

3 Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettent de réaliser un « zoom » sur certains secteurs à enjeux, et plus particulièrement sur les secteurs de développement.

Leur vocation principale est l'accueil d'un développement résidentiel. Les OAP donnent la possibilité de dessiner le devenir de ces secteurs, en termes d'espaces verts et naturels, de circulation et mobilité, d'intégration paysagère, de densité, de formes urbaines, de mixité de l'habitat ...

4 Les documents réglementaires ont pour vocation de traduire les objectifs et orientations fixés dans le projet de territoire (PADD). Ils se composent du zonage et du règlement écrit associé.

Le règlement écrit définit la nature de l'occupation de la zone, les conditions de l'occupation de la zone et les conditions techniques particulières.

Le zonage graphique se compose de 4 grandes zones disposant chacune d'une réglementation spécifique :

Zone	Vocation
Zones urbaines U	Secteurs déjà urbanisés, équipés et pouvant accueillir immédiatement de nouvelles constructions
Zones à urbaniser AU	Secteurs naturels, à la périphérie de secteurs urbanisés, voués à l'accueil de l'urbanisation future
Zones agricoles A	Secteurs agricoles, préservant le potentiel agronomique, biologique ou économique des terres Comprend également les constructions isolées
Zones naturelles N	Secteurs naturels, préservant le milieu naturel, écologique, paysager... Comprend également les constructions isolées

Ces 4 grandes zones peuvent être redéfinies en sous-secteurs selon les enjeux/spécificités.

Calendrier de la révision du POS/PLU : étapes réalisées et celles à venir

Délibération de prescription de la révision et de définition des modalités de concertation avec le public (12/12/2013)

Phase étude

- Elaboration du diagnostic : novembre 2014 à février 2015
- Elaboration du PADD : mars 2015 à juillet 2015
(Débat 08/10/2015)
- Elaboration des OAP et définition du zonage et du règlement : septembre 2015 à juillet 2016

Phase administrative

- Arrêt projet : envisagé juillet 2016
- Consultation des personnes publiques associées (3mois)
- Enquête publique : envisagée à l'automne 2016
- Approbation finale : envisagée fin 2016

Zoom sur l'arrêt du projet :

Cette étape marque la fin des études et le début de la phase de consultation administrative.

Dès lors, les capacités de modification du projet de PLU sont restreintes à la prise en compte des avis que les personnes publiques associées émettront, des résultats de l'enquête publique ou à la correction d'éventuelles erreurs matérielles.

**Une réunion publique aura lieu le
vendredi 08 juillet 2016 à 19h00
à la Salle polyvalente
Philippe de Dieuleveult
pour présenter le projet de PLU.**

UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMUNAL

Les études de ce bâtiment ont débuté en 2015. Les travaux devraient être achevés dans le courant de l'automne 2016.

Situé idéalement au plus près de l'école, son but premier est de faciliter les activités scolaires ou périscolaires.

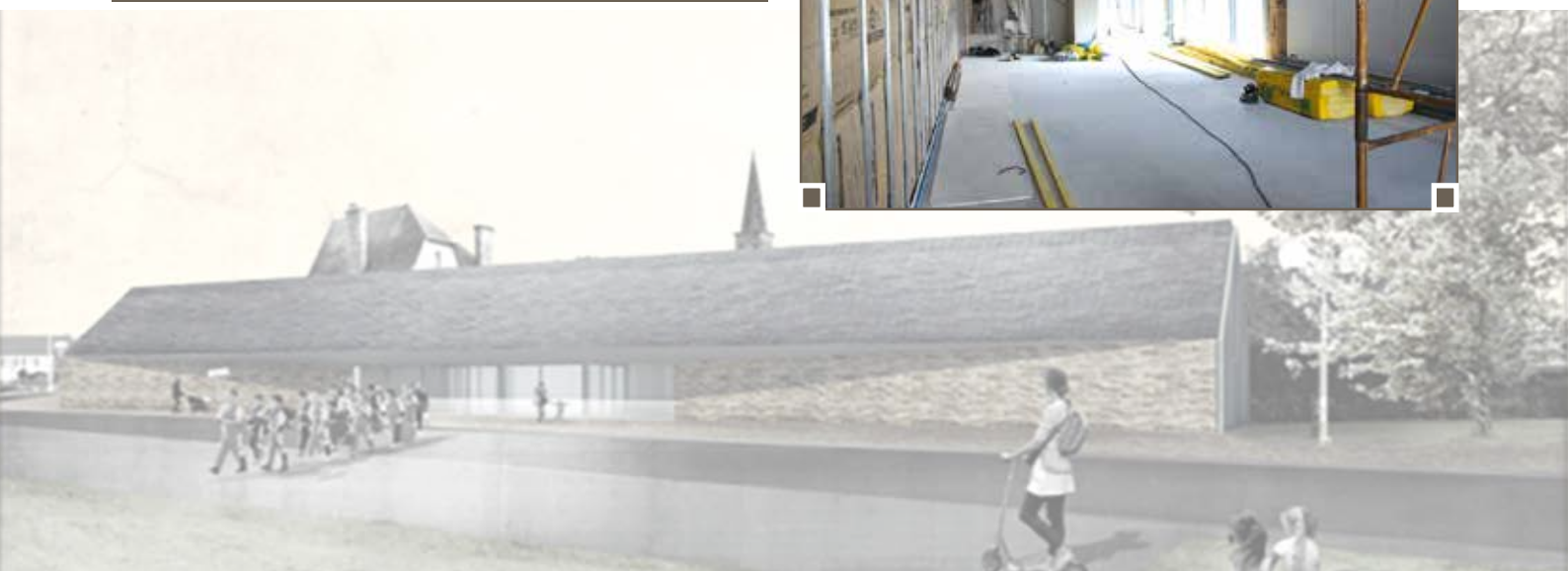
Il est envisagé d'y installer la cantine scolaire avec un système possible de liaison chaude depuis la cantine existante.

A terme, une collaboration avec la cuisine de l'EPHAD sera étudiée. Ces aménagements permettront des économies d'énergie par rapport à la salle de Dieuleveult et éviteront les problèmes actuels dus aux diverses activités de cette salle dans le même espace que la restauration scolaire.

Côté nord, 2 salles modulables seront dédiées aux activités périscolaires et associatives. Pour elles aussi, les volumes seront mieux adaptés et les besoins énergétiques moins voraces.

L'architecture de ce bâtiment lui permet de s'intégrer dans le patrimoine sauvegardé de notre commune et de limiter son impact sur le voisinage en utilisant des matériaux nobles : granit, ardoise, verre.

Le coût de cet édifice, 650 000 €, a été subventionné par la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux, le Plan de Relance 2015 et la Communauté de Communes de la côte d'Emeraude à hauteur de 366 000 €.



LE SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL

Chaque jour, 6 agents travaillent à votre service. Le service est composé de 4 agents titulaires et 2 personnes en contrats d'avenir jusqu'au 30 juin 2017.



de gauche à droite : Didier Rochefort, Cédric Lefevre, Dimitri Houssay, Eric Rabet, Christophe Prunier. Absent : Jean-Yves Le Mellot

Les agents assurent l'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux, le nettoyage des pontons et des cales, l'aménagement des espaces publics, la signalisation ou encore la mise en œuvre des manifestations municipales et associatives.



Polyvalence et proximité sont les maîtres mots pour qualifier le travail accompli par le service technique. Les interventions des agents peuvent concerner l'école, la salle des fêtes, la mairie, la bibliothèque, le camping, le parc de la mairie, le rivage, les sentiers et chemins ruraux, les cales et pontons, le cimetière ou le terrain de football et aussi l'élagage, le fau-

chage des talus et accotements, l'entretien des massifs et jardinières, le montage et démontage des équipements lors des manifestations, les décorations de Noël, la voirie et réseaux d'eaux pluviales ...



Cela leur demande de nombreuses compétences dans divers domaines : électricité, menuiserie, peinture, maçonnerie, jardinage, terrassement et bien d'autres encore.

Le service technique municipal met en œuvre les projets de la commune et assure au quotidien l'entretien de son patrimoine. Il participe à l'embellissement du cadre de vie ainsi qu'à la sécurité du public.





ENVIRONNEMENT

ORDURES MENAGERES

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la déchèterie est gérée par le Pôle Collecte et Valorisation des Déchets, rattaché à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude.

Horaires d'ouverture

La déchèterie est ouverte du lundi au samedi :

- Du 1^{er} octobre au 31 mars : 9h à 12h et 13h30 à 16h30
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : 9h à 12h et 13h30 à 17h30

Elle est fermée le dimanche et les jours fériés.

L'accueil administratif est ouvert du lundi au vendredi (aux mêmes horaires que la déchèterie).

Accès réservé aux particuliers

L'accès est limité à 50 passages par an et par foyer.

Collecte des encombrants

Deux modes de collecte sont proposés dans la limite de 1 m³/foyer et sur inscription obligatoire au **02.99.46.11.82** :

- une collecte gratuite 2 fois par an (Mars et Octobre) : la collecte d'octobre aura lieu normalement du 17 au 31 octobre 2016. Les personnes intéressées sont priées de contacter le pôle déchet dès le 1^{er} octobre.
- une collecte à la demande (service facturé 10€/m³) tout au long de l'année, sous réserve de plusieurs demandes dans un même secteur afin d'organiser une tournée.

Ordures ménagères : ramassage bi-hebdomadaire

La collecte des ordures ménagères en période estivale débutera le 1^{er} juillet et s'achèvera le 31 août à raison de deux ramassages par semaine, soit le **mercredi et le samedi**.

ATTENTION : en haute saison la collecte est assurée exceptionnellement le 14 juillet et le 15 août (le reste de l'année la collecte n'est pas assurée les jours fériés. Les tournées sont décalées d'une journée).

ATTENTION AUX CHENILLES PROCESSIONNAIRES

La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea pityocampa*.

Ces chenilles se nourrissent des aiguilles des pins. En plus de provoquer un affaiblissement important des arbres, ces larves possèdent des poils très urticants pouvant être dangereux pour l'homme et pour les animaux.

Actuellement il n'existe pas de réglementation nationale de lutte obligatoire.

Le décret n°87-712 du 26 août 1987 pris en application de l'article 7 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 indique clairement que les frais d'entretien du jardin sont à la charge du locataire.

PLANTATIONS

Petit rappel au sujet de la réglementation concernant les plantations

Avant de planter, interrogez-vous sur la taille future et le rythme de croissance des végétaux. Dans tous les cas, vous devez respecter certaines distances :

- un retrait d'au moins 2 mètres par rapport à la limite de propriété est obligatoire pour les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur
- un retrait d'au moins 50 cm est obligatoire pour les plantations dont la hauteur sera inférieure à 2 mètres.

Important

Les distances légales se comptent du centre de l'arbre à la limite séparative, la mesure se fait au niveau du sol. La hauteur des plantations se compte à partir du niveau du sol jusqu'au sommet de l'arbre.

Vous devez entretenir vos plantations afin qu'elles restent conformes à la réglementation en vigueur. Vous ne pouvez en aucun cas couper les branches dépassant des arbres de votre voisin. Vous devez lui demander de les couper.

En revanche, vous pouvez (de préférence après l'en avoir informé) couper les racines gênantes ou les ronces et brindilles gagnant sur votre terrain (article 673 du code civil).

Bon à savoir : cas particulier des espaliers

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers (treillage, palissade...), de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen, seul le propriétaire a le droit d'y appuyer les espaliers.

Quelques conseils pour éviter et / ou lutter contre les chenilles processionnaires :

- 1 - Éviter de planter des pins et des cèdres
- 2 - Entretenir son jardin avec des pratiques sans pesticides
- 3 - Installer un nichoir à mésange charbonnière (prédateur de la chenille)

N'essayez en aucun cas d'éliminer vous-même les chenilles processionnaires.

Il est conseillé de faire intervenir, dès la fin de l'automne, une entreprise spécialisée pour une pulvérisation de toxines produites par une bactérie sur les aiguilles de l'arbre avant que les chenilles ne forment les cocons.

ÉCOLE

T. A. P. S.

La deuxième année de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires s'achève. 7 intervenants et 3 Atsem ont accueilli les enfants le vendredi après midi.

Chaque enfant a pu bénéficier au moins une fois des activités proposées : théâtre, activités musicales, multisports, activités manuelles, lecture, yoga, jeux de société.

80% des enfants scolarisés entre le CP et le CM2 ont participé régulièrement à chaque activité.

Chacun, spécialisé dans son domaine, a su apporter aux enfants son savoir faire et ses compétences.

Ces activités ludiques favorisent l'autonomie de l'enfant et le développement de la confiance en soi.

Côté financement : l'état a pérennisé son aide et le conseil départemental alloue une indemnité à la commune pour l'aide au financement de ces activités.

Pour l'année scolaire 2016/2017:

- même organisation que pour l'année 2015/2016, avec les mêmes horaires (vendredi après midi de 13h45 à 16h30)
- distribution du dossier d'inscription au début de chaque période
- de nouvelles activités sportives et culturelles



LES SORTIES

Pour les plus grands, le projet de l'année était tourné vers la mer.

Après une journée à Océanopolis en décembre, les CE2-CM1-CM2 ont pu passer 4 journées entières sur l'eau avec le centre nautique de la Richardais en mai et juin.

Les plus jeunes se sont initiés sur des optimists, les plus expérimentés ont navigué sur de petits catamarans.

Les conditions météo, très agréables, ont permis aux jeunes navigateurs de pique-niquer au gré des cabotages, jusqu'à Saint Jouan !

L'expérience a été très enrichissante pour tous. Chacun a pu relever son challenge : gérer son appréhension, améliorer sa technique... et prendre un maximum de plaisir !



Cette année le projet pour les cycles 1 et 2 était tourné vers le cirque.

Les élèves, des tout petits aux CE1, ont pu aller voir un spectacle spécialement adapté aux écoles au Cirque Médrano à Rennes.

Le spectacle a démarré par le dompteur et ses fauves, puis a été suivi de nombreux autres numéros. Acrobates, chameaux, éléphants ont remporté un franc succès. Le clou du spectacle pour les plus petits : le clown !

Les enfants ont ensuite eu la chance de passer à la pratique avec 2 ateliers proposés par l'association Big Band Circus. Au programme : monter sur une boule, marcher sur un fil, jonglerie ou encore exercices d'équilibre !

Le spectacle de la kermesse, qui aura lieu le vendredi 1^{er} juillet à 18h à l'école, a pour cette année un thème tout trouvé !



VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNALE

UN NOUVEAU CADRE DE PARTENARIAT ASSOCIATIONS – COMMUNE

Dans un contexte de financement public restreint, chaque euro dépensé doit être utile au plus grand nombre en contribuant activement à la vie locale, au lien social et au développement du mieux vivre ensemble.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a adopté en avril dernier un nouveau cadre de partenariat formalisant les modalités de demandes de subventions des associations.

À compter de 2016, toute association qui souhaite solliciter la commune pour une demande de subvention financière devra remplir le dossier prévu à cet effet (téléchargeable sur le site ou disponible en mairie) et l'accompagner des pièces justificatives référencées dans le cadre de partenariat.

Ce mode de fonctionnement, facilitant l'octroi des subventions municipales, a fait l'objet de deux rencontres auprès des associations minihicoises, l'une dès la naissance du projet en janvier 2015, l'autre après l'approbation du Conseil Municipal en mai dernier.

Le nouveau cadre de partenariat confirme la volonté de prendre en considération chaque sollicitation avec les contraintes qui sont celles de la municipalité, en gardant à l'esprit le souci de l'intérêt général et les objectifs de transparence et d'équité.

L'équipe municipale tient à rendre un hommage sincère à tous les représentants d'association, bénévoles et adhérents qui, par leur engagement et leur dévouement, contribuent à faire vivre la commune, en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du lien social.



RUN IN RANCE

L'association Run In Rance a fêté le 30 mai dernier son 3^{ème} anniversaire.

Nous étions une dizaine d'amis, passionnés de course à pied et d'espaces naturels, à imaginer une course à pied dans notre jolie commune du Minihic sur Rance. Nous avons l'envie d'ouvrir la commune à de nouvelles pratiques sportives, à de nouveaux publics et de faire prendre conscience aux populations de la beauté de notre patrimoine littoral et marin.

L'association compte aujourd'hui près d'une quinzaine de membres et nous avons conclu la 3^{ème} édition de la T'Rance Minihic. Cette course est un vrai succès depuis ses débuts grâce à l'engagement de nos sponsors, de la municipalité

et des nombreux bénévoles (plus de 100 !) du Minihic mais aussi de Dinard, Pleurtuit, St Malo... Elle a rassemblé plus de 450 coureurs sur un circuit déjà réputé pour ses paysages magnifiques mais aussi pour sa réelle difficulté. La formule duo, testée pour la 1^{ère} fois cette année, a été un succès et nous a permis d'attirer des sportifs moins aguerris mais tout aussi motivés par cet événement.

Depuis le début de notre aventure, nous cherchons à nouer des partenariats divers et à faire des rencontres enrichissantes pour nous tous et pour la commune. Nous nous sommes ainsi liés au Rotary Club de St Malo-Jacques Cartier et nous organisons, avec eux, en marge de la T'Rance Minihic, la Kids en T'Rance : une course pour enfants. La 2^{ème} édition de cette course a rassemblé une cinquantaine d'enfants de 8 à 12 ans.

Lors du Téléthon, nous avons proposé un trail nocturne sur les sentiers du Minihic sur Rance. Nous avons, depuis 2 ans, une centaine de participants dont de nombreux Malouins qui découvrent, à cette occasion, des paysages totalement transformés par l'obscurité.

Je tiens donc, au nom de tous les adhérents de Run In Rance, à remercier tous ceux qui nous ont aidés et qui vont nous soutenir encore l'année prochaine pour une 4^{ème} édition encore plus réussie ! N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

M. Aubineau, président de Run In Rance



LE COMITE DES FETES

Association toujours très active, qui propose plus de six événements dans l'année

Petit retour sur le début d'année 2016 :

- Feu de Saint Jean et fête de la musique en juin
- Concert dans l'Eglise du Minihic avec l'Orchestre de Lèves en mai



- Chasse aux œufs avec spectacle pour les enfants en avril
- Braderie de printemps en avril...

L'animation de la commune se poursuivra avec la **braderie estivale le dimanche 31 juillet**. Si vous souhaitez y participer, préparez vos cartons et inscrivez vous auprès de Catherine (02 23 18 54 79).

Nous vous attendons également pour le **repas à thème et la soirée dansante le 08 octobre 2016**.

Puis nous clôturerons l'année avec notre **braderie d'hiver le dimanche 6 novembre**.

Si vous disposez d'un peu de temps et souhaitez participer à la vie de votre commune, n'hésitez pas à venir rejoindre notre équipe motivée.

A très bientôt dans nos prochaines manifestations
Pascal Brion, président du Comité des fêtes et son équipe.



CLUB LES AJONCS

La saison 2015/2016 a été un record pour le nombre d'adhérents, puisque nous la terminons avec 152 inscrits. C'est une réelle satisfaction pour les animateurs qui se dépensent sans compter pour organiser de nouvelles activités.

Dernières sorties en juin : un pique-nique sur l'île des Ebihens auquel 43 marcheurs ont participé, malgré la brume matinale, ainsi qu'une journée à Perros-Guirec avec promenade sur le chemin des douaniers à Ploumanac'h et, après un repas de poisson, une croisière ensoleillée aux sept îles sur la côte de granit rose. Cinquante personnes ont apprécié cette sortie et sont revenues avec de beaux souvenirs.

L'activité du Club sera suspendue du jeudi 7 juillet au soir au jeudi 1^{er} septembre à 14 heures.

Le début de la saison 2016/2017 va encore être riche en activités :

- ❖ 20 septembre : journée à Jersey (randonneurs et touristes)
- ❖ 13 octobre : assemblée générale
- ❖ 11 novembre : « puces couturières » salle Philippe de Dieuleveut
- ❖ 21 décembre : fête de Noël

Et toujours,

- ⇒ Lundi après-midi : randonnées et marche douce
- ⇒ Mardi matin : gym ballon - animatrice Christelle Lhotelier
- ⇒ Mercredi matin : marche rapide
- ⇒ Jeudi après-midi : activités de loisirs (travaux manuels, jeux société, informatique, chant...)
- ⇒ Vendredi matin : gym d'entretien - animatrice Christelle Lhotelier

N'hésitez pas à

- venir nous rencontrer tous les jeudis de 14 à 18 h - salle de Dieuleveut
- prendre contact avec Jacques Mailfert 02 99 88 56 00 ou Réginald Robin 02 99 88 66 90
- consulter notre site : clublesajoncs.e-monsite.com



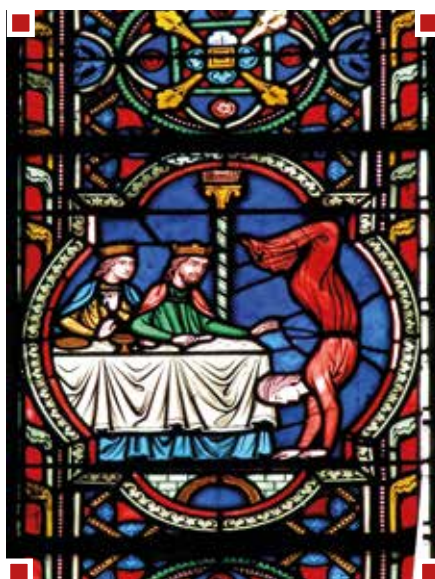


AVENTURE : déchiffrer nos petites églises

Les églises paroissiales (et les chapelles qui ont eu ce statut) sont des mines d'information, à condition d'apprendre à les déchiffrer : elles nous racontent notre histoire : Histoire de France et de Bretagne, Histoire de l'Eglise, histoire locale, rites, croyances, légendes, traditions... Une des prochaines conférences de Christiane Paurd portera sur l'Histoire de France et de Bretagne au travers des vitraux. Entre le 4^{ème} et le 20^{ème} siècles, vous trouvez Mérovingiens et Carolingiens, l'invasion Britonne en Armorique, rois et empereurs - de France, d'Angleterre, romains-germaniques - seigneurs locaux, guerres et batailles, et, bien sûr, papes et autres prélats, curés, fondateurs de congrégations, conciles et dogmes...

Depuis quinze ans, Christiane Paurd et Patrick Tournadre ont entrepris de visiter toutes les églises dans un rayon de cinquante kilomètres à vol d'oiseau autour du Minihic, c'est-à-dire entre Saint-Brieuc, Rennes et Bréhal en Normandie, périmètre auquel ils ajoutent l'ensemble des anciennes enclaves du diocèse de Dol, sur toute la côte nord de la Bretagne, jusque dans le Finistère. Ils prennent tout en photo : architecture, mobilier, statuaire, verrières, pierres tombales, armoiries...

Christiane et Patrick n'étaient nullement prédestinés à ce déchiffrement qu'ils ont entrepris : ils ne sont ni historiens, ni connaisseurs en art, ni même particulièrement religieux. C'est un peu par hasard qu'ils ont entamé cette quête de signification, et ils sont partis de zéro ! Tout a été difficile. Ils se sont posé des milliers de questions, auxquelles ils ont souvent



trouvé la réponse après de longues recherches. En fait, leur boulimie de monuments (environ cinq cents) leur donne un avantage extraordinaire : pouvoir comparer.

Et, parce que les livres qu'ils ont trouvés, lus ou simplement parcourus, trop spécialisés, trop ardu, sont le fruit d'une érudition qui les dépasse, et qu'ils avaient envie de communiquer leurs découvertes de gens simples, ils ont écrit. Leurs livres s'adressent à chacun d'entre nous, à ceux qui souhaitent comprendre ce qu'ils voient.

Premier tome : «Nos petites églises, des clefs pour visiter et comprendre», éditions Yellow Concept, Saint-Suliac, paru en octobre 2013.

Deuxième tome : «Nos petites églises, la grande Histoire et les petites histoires», éditions Yellow Concept, est paru en juin 2016.

A l'occasion de la sortie du deuxième tome en juin 2016, Christiane Paurd dédicacera ses livres à la bibliothèque du Minihic le samedi 23 juillet de 10h à 12h.

BIENVENUE !

À tout juste 20 ans, Mary Cabon est la nouvelle coiffeuse du Minihic sur Rance.

Elle succède à Béatrice Gilbert, son ancienne patronne et maître de stage. En effet, elle a passé son brevet professionnel dans ce salon. Originnaire de Langrolay sur Rance, elle a fait ses études au lycée des métiers Mont Bareil de Guingamp, où elle a passé avec succès son CAP coiffure, puis obtenu son BP en août 2015.

Quand Béatrice a décidé de cesser son activité, c'est tout naturellement qu'elle a proposé à Mary de reprendre le salon, après entretien avec les responsables de la Communauté de Communes, propriétaires des murs.

Mary a rapidement accepté, mettant en avant ses bonnes relations avec son ancienne patronne, l'accueil des clients, et un lieu qui lui plaisait particulièrement.

Elle a fait appel à un architecte d'intérieur pour sa nouvelle devanture et l'aménagement du salon, qui s'est paré de nouvelles couleurs. Une petite innovation : un fauteuil massant qui aidera à vous relaxer pendant votre shampoing.

Ouvert depuis mi-avril, les clients fidélisés lors de l'activité de Béatrice répondent présents. La jeune coiffeuse mettra à disposition des flyers. *Vous pouvez d'ores et déjà visiter sa page facebook : <https://www.facebook.com/Mille-une-mèches>.*



PRATIQUE

Que vous soyez plaisancier et/ou automobiliste, ce qui suit vous intéresse !

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Portant modification temporaire du règlement de service de l'écluse de l'usine marémotrice de la Rance

J
U
I
L
L
E
T

		7h	7h30	8h	8h30	9h	9h30	10h	10h30	11h	11h30	12h	12h30	13h	13h30	14h	14h30	15h	15h30	16h	16h30	17h	17h30	18h	18h30	19h	19h30	20h	20h30	21h	21h30	22h	22h30	23h
mercredi	6																																	
jeudi	7																																	
vendredi	8																																	
samedi	9																																	
dimanche	10																																	
lundi	11																																	
mardi	12																																	
mercredi	13																																	
jeudi	14																																	
vendredi	15																																	
samedi	16																																	
dimanche	17																																	
lundi	18																																	
mardi	19																																	
mercredi	20																																	
jeudi	21																																	
vendredi	22																																	
samedi	23																																	
dimanche	24																																	
lundi	25																																	
mardi	26																																	
mercredi	27																																	
jeudi	28																																	
vendredi	29																																	
samedi	30																																	
dimanche	31																																	

- libre ouverture du barrage
- libre ouverture du barrage incertaine selon décote mer (levée du pont envisageable selon possibilité d'éclusage – une limitation du tirant d'eau pourra être imposée par l'éclusier en deçà des 2 mètres habituels)
- traversée du barrage possible aux ½ heures pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4 m (sans levée de pont)
- impossibilité de lever le pont du fait de la marée
- impossibilité de lever le pont en application de l'arrêté préfectoral
- X impossibilité de lever le pont en application de l'arrêté préfectoral mais traversée du barrage possible sans lever le pont pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4 m
- en raison du feu d'artifice de Dinard, impossibilité de lever le pont en application de l'arrêté préfectoral mais traversée du barrage possible sans lever de pont pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4m pour les écluses de 23h et minuit

A
O
Û
T

		7h	7h30	8h	8h30	9h	9h30	10h	10h30	11h	11h30	12h	12h30	13h	13h30	14h	14h30	15h	15h30	16h	16h30	17h	17h30	18h	18h30	19h	19h30	20h	20h30	21h	21h30	22h	22h30	23h
lundi	1																																	
mardi	2																																	
mercredi	3																																	
jeudi	4																																	
vendredi	5																																	
samedi	6																																	
dimanche	7																																	
lundi	8																																	
mardi	9																																	
mercredi	10																																	
jeudi	11																																	
vendredi	12																																	
samedi	13																																	
dimanche	14																																	
lundi	15																																	
mardi	16																																	
mercredi	17																																	
jeudi	18																																	
vendredi	19																																	
samedi	20																																	
dimanche	21																																	
lundi	22																																	
mardi	23																																	
mercredi	24																																	
jeudi	25																																	
vendredi	26																																	
samedi	27																																	
dimanche	28																																	
lundi	29																																	
mardi	30																																	
mercredi	31																																	

- libre ouverture du barrage
- libre ouverture du barrage incertaine selon décote mer (levée du pont envisageable selon possibilité d'éclusage – une limitation du tirant d'eau pourra être imposée par l'éclusier en deçà des 2 mètres habituels)
- traversée du barrage possible aux ½ heures pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4 m (sans levée de pont)
- impossibilité de lever le pont du fait de la marée
- impossibilité de lever le pont en application de l'arrêté préfectoral
- X impossibilité de lever le pont en application de l'arrêté préfectoral mais traversée du barrage possible sans lever le pont pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4 m

ANECDOTE...

UN MINIHICOIS « ÉCLAIRÉ »

Comme son nom ne l'indique pas, William Kennedy Laurie DICKSON est un Minihicois né le 3 août 1860 au « Château Saint Buc », d'une mère musicienne d'origine écossaise et d'un père anglais, artiste, astronome et linguiste.

Au décès de son père, William a 19 ans. Il quitte alors la France avec sa famille pour l'Angleterre, d'où il émigre aux États-Unis trois mois plus tard.

Il a toujours été passionné par les sciences et la mécanique et est un grand admirateur de Thomas Edison, le génial inventeur aux 1093 brevets, à qui nous devons entre autres l'ampoule électrique à incandescence et le phonographe.

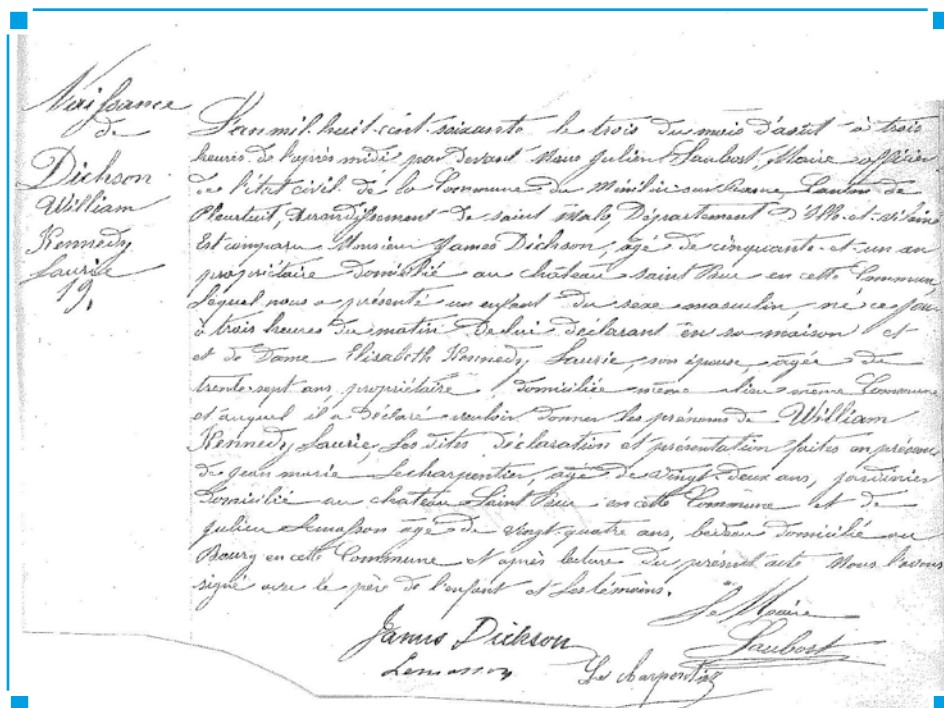
Finalement, à 23 ans, DICKSON réalise son rêve et intègre la société d'Edison où il débute en tant que photographe.

Edison le remarque et l'associe à son équipe qui travaille alors sur le phonographe.

Plus tard, il lui confiera le développement du Kinétographe et du Kinétoscope qui préfigurent le cinéma des frères LUMIÈRE.

William DICKSON s'est mis en scène dans de très courts métrages et est ainsi devenu le premier acteur, réalisateur, scénariste et producteur de l'histoire du cinéma.

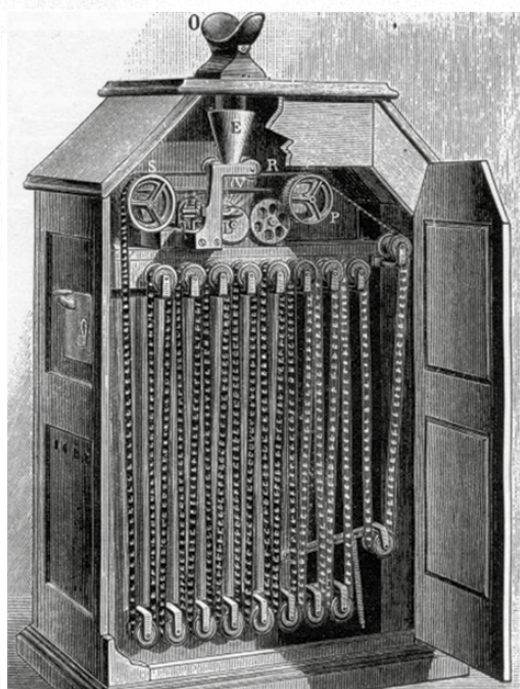
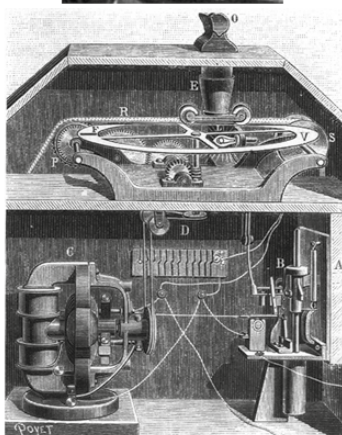
Sa relation avec Edison se dégradant, il quitte alors la société en 1895. En 1897 il regagne l'Angleterre où il s'éteint en 1935.



William Kennedy Laurie DICKSON



Le Kinétoscope de Thomas Edison et William Dickson



Le Minihic / Rance

12^{ème} fête

Villageoise

9 - 10 juillet



la fête de l'épouvantail au village

Baptêmes en hélico



défilé costumé

repas - animations

Battages à l'ancienne



ENTRÉE GRATUITE

Renseignements : 02 99 88 58 42

MAIRIE :

Tél. : 02 99 88 56 15 - Fax : 02 99 88 57 96

Mail : mairie.minihic@wanadoo.fr

Site internet : www.le-minihic-sur-rance.fr

Heures d'ouverture :

Lundi - Mercredi - Vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h

Fermeture au public Mardi et Jeudi

Permanences :

Adjoints : Culture - Affaires scolaires et sociales

Mercredi et Vendredi à partir de 14h30 sur RV

Maire et Adjoints : Urbanisme - Travaux - Finances

Le matin sur RV.